

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

REGLEMENT DE CONSULTATION

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION
DE 3 LOGEMENTS INDIVIDUELS LOCATIFS AVEC GARAGES
A QUINCEY – Avenue Charles Boby - Lieudit « Les Vignes de la
Corre »**

PROCEDURE ADAPTEE

Date limite de remise des candidatures :

LUNDI 22 OCTOBRE 2018 À 17 H 00

Ce document comporte 6 pages numérotées de 1 à 6

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1- OBJET DU REGLEMENT DE CONSULTATION:	3
ARTICLE 2 : DURÉE DU MARCHÉ :	3
ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 4 – INTERVENANTS EXTERIEURS :	4
ARTICLE 5 : PRÉSENTATION ET REMISE DES CANDIDATURES.....	4
ARTICLE 6 : UNITÉ MONÉTAIRE	5
ARTICLE 7 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	5
ARTICLE 8 : JUGEMENT DES CANDIDATURES.	5
ARTICLE 9 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ	6
ARTICLE 10 : CONDITIONS DE PAIEMENT	6
ARTICLE 11 : VISITE DES LIEUX.....	6
ARTICLE 12 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	6

ARTICLE 1- Objet de la consultation :

Le présent appel public à la concurrence a pour objet de sélectionner le ou les candidats admis à négocier en vue de la passation d'un marché de **Maîtrise d'œuvre pour la construction de 3 logements individuels locatifs avec garages à QUINCEY Avenue Charles Boby – Lieudit « Les Vignes de la Corre »**

Le candidat retenu se verra confier un marché de maîtrise d'œuvre correspondant à une mission de base avec études d'exécution (y compris études thermiques) et Ordonnancement Pilote Coordination (OPC) au sens du décret n°93.1268 du 29 Novembre 1993.

Délais prévisionnels :

Dépôt de permis de construire : 1^{er} trimestre 2019
Lancement appel d'offres travaux : 2^{ème} trimestre 2019

L'enveloppe affectée aux travaux s'élève à :

- **Bâtiments (compris VRD secondaires) : 278 000 € HT**
- **VRD primaires : 15 000 € HT**

ARTICLE 2 - Durée du marché :

Le prestataire exécutera la prestation dans le délai qui sera fixé dans un planning détaillé (contrat de maîtrise d'œuvre) à compter de la date de notification du marché sachant que le planning prévisionnel mentionné à l'article 1 ne doit pas être dépassé.

ARTICLE 3 - Conditions de la consultation :

3.1. Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres

La présente consultation est lancée en procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

3.2 Objectif de la consultation

Choisir une équipe de Maîtrise d'œuvre qui aura pour mission d'assurer la construction de **3 logements individuels locatifs avec garages**, étant précisé que l'objectif assigné en terme de performance énergétique correspond au minimum aux règles de la RT 2012.

L'équipe de maîtrise d'œuvre disposera des compétences suivantes :

Un architecte mandataire associé et groupé solidairement à
Un économiste de la construction
Un bureau d'études thermique et fluides
Un bureau d'études électricité
Un bureau d'études structure

Conformément au décret 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par les maîtres d'ouvrages publics à des prestataires de droit privé, la mission bâtiment comprendra une mission de base avec études d'exécution (dont études thermiques) et Ordonnancement Pilote Coordination (OPC). L'attestation thermique fin de travaux sera comprise dans les prestations de même que la collecte des éléments techniques nécessaires à la réalisation de l'attestation acoustique (qui sera faite par le bureau de contrôle).

ARTICLE 4 - Intervenants extérieurs :

4.1 Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par les services techniques d'HABITAT 70.

ARTICLE 5 - Présentation et remise des candidatures :

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux :

1. Contenu des candidatures :

- ◆ La déclaration du candidat (imprimés DC1 et DC2) ;
- ◆ Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- ◆ Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 8 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 concernant les interdictions de soumissionner ;
- ◆ Les attestations justifiant que le candidat satisfait aux obligations fiscales et sociales (situation au 31/12/2016) (Attestation de régularité fiscale ou liasse 3666 volets 1, 2, 3 et 4) ;
- ◆ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

2. Contenu des offres :

- ◆ Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- ◆ Certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques ;
- ◆ Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique ;
- ◆ Indication des autres qualifications délivrées par des organismes certificateurs ;
- ◆ Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché ;
- ◆ Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- ◆ **une liste de références comportant pour chacune d'elle, l'importance, la complexité de l'opération, l'année de réalisation (5 ans maxi) et la mission effectuée.**
- ◆ **un dossier en format A4 présentant de façon synthétique au minimum 2 opérations références de taille et de nature similaires à celle de la consultation comprenant pour chacune :**
 - un dossier plan,
 - des photographies,
 - les solutions retenues en matière de qualité environnementale, de développement durable et le niveau de performance énergétique,
 - le coût des travaux bâtiment et VRD HT par m² de surface habitable.

- le niveau de rémunération pratiqué

En cas de groupement, ces pièces sont à fournir pour chaque intervenant.

Remise des candidatures :

Les candidatures seront transmises sous pli cacheté. Ce pli porte l'indication de la procédure auquel il se rapporte et « ne pas ouvrir ».

Les plis contenant les offres seront envoyés de façon à garantir la confidentialité du pli à l'adresse suivante :

HABITAT 70
A l'attention de M. Le Directeur Général
26, Rue de Fleurier
B.P.70309
70006 VESOUL CEDEX

Les candidatures devront être remises contre récépissé avant la date figurant page 1 du présent règlement de consultation ou si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Les dossiers qui seraient remis, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus : ils seront renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE 6 - Unité monétaire et langue :

Le candidat est informé qu'HABITAT 70 souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : Euro

ARTICLE 7 - Contenu du dossier de consultation :

1. Le règlement de consultation
2. Le programme (à retourner signé)
3. Plan de situation
4. Extrait de cadastre
5. Cahier des spécifications logements (à retourner signé)

ARTICLE 8 - Sélection des candidatures et jugement des offres :

1/ Sélection des candidatures :

- Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 44 et 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 5.1 du présent règlement de consultation.
- Les candidats dont les garanties professionnelles, techniques et financières sont insuffisantes.

2/ Jugement des offres :

Les critères de jugement des offres seront examinés selon la pondération suivante :

- Compétences, qualifications et formations spécifiques : 20 points
- Moyens humains et matériels, capacités professionnelles: 30 points
- Références et qualité de la production architecturale : 50 points

Contenu de l'offre en rapport avec le critère d'analyse		
0 %	Sans réponse	Le candidat ne fournit pas l'information ou le document (non éliminatoire) permettant d'évaluer l'offre.
20 %	Insuffisant	Le contenu fourni par le candidat ne répond pas aux attentes, l'information donnée permet d'évaluer l'offre.
40 %	Partiellement suffisant -	Le contenu fourni par le candidat répond que partiellement aux attentes, l'information donnée permet d'évaluer l'offre.
60 %	Partiellement suffisant +	Le contenu fourni par le candidat répond que partiellement aux attentes, l'information donnée permet d'évaluer l'offre.
80 %	Suffisant	Le contenu répond aux attentes, l'information permet d'évaluer l'offre.
100 %	Plus que suffisant	Le contenu va au-delà des attentes, l'information permet d'évaluer l'offre.

Le candidat retenu devra dans un délai de 5 jours ouvrés fournir au pouvoir adjudicateur les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents et les pièces mentionnées à l'article D.8222-5 et D.8222-7 du code du travail. A défaut de production de ces documents son offre sera rejetée.

ARTICLE 9 – Attribution du marché

Le marché sera librement négocié avec le ou les candidats retenus.

ARTICLE 10 - Conditions de paiement :

Le délai de paiement est de 30 jours à réception de facture.

ARTICLE 11 - Visite des lieux :

Sans objet

ARTICLE 12 - Renseignements complémentaires :

Tous renseignements complémentaires qui seraient nécessaires à la préparation des propositions peuvent être obtenus à l'adresse suivante :

HABITAT 70
 Service Développement
 26, Rue de Fleurier
 B.P. 70309
 70006 VESOUL Cedex
 Tél. 03.84.96.13.65 / 03.84.96.13.22
mcard@habitat70.fr